Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Asian Smaller Companies Fund, un compartiment libellé en dollars américains du fonds Aberdeen Standard SICAV I, classe d'Actions X Acc USD (ISIN : LU0837967826). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement
Le Fonds vise à combiner croissance et revenu en investissant dans des entreprises de plus petite capitalisation de pays d'Asie-Pacifique, qui adhèrent à l'approche d'investissement Promoting ESG Equity Investment Approach d'abrdn.
Le Fonds vise à surperformer l'indice MSCI AC Asia Pacific ex Japan Small Cap (USD) avant frais.

Politique d'investissement
Titres en portefeuille
- Le Fonds investit au moins 70 % de son actif dans des actions et titres de participation d'entreprises cotées, constituées ou domiciliées dans des pays d'Asie-Pacifique (hors Japon) ou qui y exercent une grande partie de leurs activités et/ou sont exposées aux pays de cette région.
- Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des actions et titres de participation de Chine continentale, mais ne pourra investir que 20 % maximum de son actif net directement via le régime QFI, le programme Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect ou par tout autre moyen disponible.
- Aux fins du présent Fonds, les entreprises à plus petite capitalisation sont définies comme des entreprises dont la capitalisation de marché, à la date de l'investissement, est inférieure à 5 milliards de dollars américains.
- Toutes les actions et tous les titres de participation seront en adéquation avec l'approche d'investissement « Asian Smaller Companies Promoting ESG Equity Investment Approach » d'abrdn.
- Cette approche utilise le processus d'investissement d'abrdn, qui permet aux gérants de portefeuille de réaliser des identifications qualitatives et d'éviter les entreprises à la traine en matière d'ESG. Pour compléter cette recherche, le score interne ASI ESG d'abrdn est utilisé pour identifier quantitativement et exclure les entreprises exposées aux risques ESG les plus élevés. En outre, abrdn applique un ensemble d'exclusions d'entreprises, conformes au Pacte mondial des Nations unies, relatives aux armes prohibées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique. Des détails supplémentaires sur l'ensemble du processus sont disponibles dans l'approche d'investissement « Promoting ESG Equity Investment Approach » d'abrdn, qui est disponible sur www.abrdn.com sous « Sustainable Investing » (Investissement durable).
- Cette approche peut ne pas s'appliquer aux instruments dérivés, de marché monétaire et aux liquidités.

Processus de gestion
- Le Fonds est géré activement.
- En appliquant l'approche d'investissement « Promoting ESG Equity Investment Approach », le Fonds vise une intensité carbone significativement plus faible que celle de l'indice de référence.
- L'implication auprès des équipes de gestion des entreprises est utilisée pour évaluer les structures d'actionnariat, la gouvernance et la qualité de la gestion de ces entreprises, pour une construction éclairée du portefeuille.
- L'indice de référence est utilisé en tant que point de référence pour la construction de portefeuille et en tant que base de définition des contraintes de risque, mais il n'inclut aucun critère de durabilité.
- Afin d'atteindre son objectif, le Fonds ouvrira des positions dont les pondérations divergent de celles de l'indice de référence ou investira dans des titres qui n'y figurent pas. Les investissements du Fonds sont susceptibles de dévier de façon significative des composants de l'indice de référence et de leurs pondérations.
- En raison de la nature active du processus de gestion, le profil de performance du Fonds peut dévier de façon significative de celui de l'indice de référence sur le long terme.

Instruments dérivés et techniques
- Le Fonds pourra recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement, ou pour la gestion des risques de change. Il est attendu que l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture et/ou d'investissement soit très limitée, principalement dans les cas où le Fonds connaîtrait d'importantes entrées de capitaux de sorte qu'il soit possible d'investir des liquidités tout en conservant les investissements du Fonds dans des actions et des titres de participation.

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus).
Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.
Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendements généralement plus faibles — Rendements généralement plus élevés

1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir.
La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque.
Le fonds est noté 5 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :

- Le fonds investit dans des actions et des titres assimilés. Ces titres sont sensibles aux variations des marchés boursiers, qui peuvent être volatils, et varier considérablement sur de courtes périodes.
- Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés, en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.
- Les actions des entreprises à petite et moyenne capitalisation peuvent être moins liquides et plus volatiles que celles des entreprises à grande capitalisation.
- Le fonds peut investir dans des entreprises dotées de structures VIE (Variable Interest Entity) afin d'obtenir une exposition à des secteurs soumis à des restrictions sur les investissements étrangers. Un risque existe que les investissements dans de telles structures soient affectés négativement par les changements des structures juridiques et réglementaires.
- Investir dans des actions A chinoises présente des facteurs et des risques particuliers, y compris une plus grande volatilité des prix, un cadre réglementaire et juridique moins développé, des contrôles des changes/un risque de change, ainsi que des risques de contrepartie, fiscaux, de quota, de liquidité et réglementaires.
- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur individuel.
- Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endetter le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.

Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint.
Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrir l'intégralité du capital investi au départ.
L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus.
La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.
Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.
Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait

nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun. Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.
Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	0.00%
Frais de sortie	0.00%

Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1.39%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	0.00%

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.
Le montant des frais en cours est arrêté au 30/09/2021. Il ne comprend pas : les commissions de performance (le cas échéant) ; les frais de transaction du portefeuille, sauf dans le cas d'un droit d'entrée ou de sortie payé par le fonds lors de l'achat ou de la vente dans le cadre d'un autre organisme de placement collectif.
Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus.
Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdn.com.

PERFORMANCES PASSÉES

Asian Smaller Companies Fund, X Acc USD Actions, 31 décembre 2021

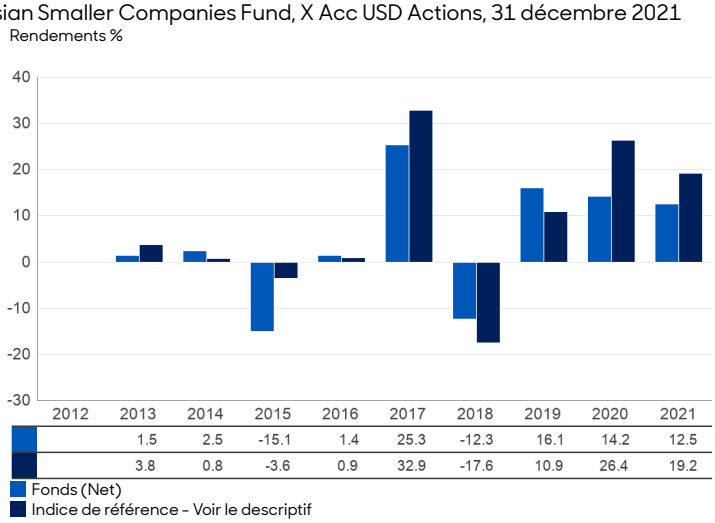

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Le rendement est net de frais et ne tient pas compte des frais d'entrée, de sortie ou de transfert, mais il tient compte des frais courants, comme l'indique le chapitre Frais.
La performance est calculée en USD.
Le fonds a été lancé en 2004. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2012.
Indice de référence - MSCI AC Asia Pacific ex Japan Small Cap Index (USD).
Le Fonds a été lancé le 28/03/2006 dans AS SICAV I par la conversion du fonds Aberdeen International Asian Smaller Companies Fund lancé le 26/04/2004.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles.
La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'Aberdeen Standard SICAV I. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.
Pour plus d'informations sur Aberdeen Standard SICAV I, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdn.com.
Le prospectus et les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds de Aberdeen Standard SICAV I. Bien que Aberdeen Standard SICAV I soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.
Le dépositaire et administrateur du Fonds est BNP Paribas, succursale du Luxembourg.
La législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.
abrdn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du prospectus du fonds.
Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur www.abrdn.com et une copie papier sera mise gratuitement à disposition sur demande à la Société de gestion.
*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

L'Aberdeen Standard SICAV I est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITs de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/10/2022.

abrdn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.